

Séance du 12 avril 2022

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 05 avril 2022, se sont réunis en Mairie, le 12 avril 2022 à 19h sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

**Présents :** Mmes MM Battaglia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique Deux Oswald, Dupuis-Rabion Robert, Lesaint Stéphanie, Peyron Christiane, Seintourens Lydia, Saubion Stéphanie.  
Fournil Florence, Dorpe Sandrine, M.Gaudefroix Eric  
**Absents excusés :** M. Germain Fabrice

Mr Dupuis-Rabion est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

### *Affectation de résultat*

Avec un résultat de 228 789.67 € à affecter,

Besoin en réserve au 1068 en investissement : 140 765.85 €

L'affectation proposée est :

1068 en investissement : 140 765.85 €

Report au 002 en fonctionnement : 88 023.82 €

Le conseil municipal vote cette affectation à l'unanimité des membres présents et représentés.

### *Budget Primitif 2022*

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : 515 283.82 €

Investissement : 264 179.09 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021

### *Vote des taux*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2022 et d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.48 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68.60 %.

### *Questions diverses*

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 heures

